

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 38

N°125

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 08 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtout, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : CHARTIER Lewis, HOUIS Margaux, DERKAOUI Meriem, BUTT Zishan.

Excusé :NEDELEC Sozig .

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ	Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Miguel MONTEIRO	Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Thierry AUGY	Madame Zakia BOUZIDI
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Maryse EMEL	Monsieur Jerome LEGENDRE
Monsieur Cédric SCHROEDER	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Monsieur Marc GUERRIEN	Madame Nadege NIFEUR
Madame Fatima YAOU	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Madame Katalyne BELAIR

Secrétaire de séance : Zakia BOUZIDI

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/

OBJET : Approbation du protocole foncier relatif au centre aquatique entre la Ville d'Aubervilliers et Grand Paris Aménagement

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel HADJI-GAVRIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de l'urbanisme

Vu le projet de protocole foncier relatif au centre aquatique entre la Ville d'Aubervilliers et Grand Paris Aménagement et ses annexes

CONSIDERANT L'insuffisance de la superficie de plans d'eau dans les Villes de Saint Denis et d'Aubervilliers pour couvrir les besoins scolaires, d'accueil de sportifs de haut niveau, et des publics associatifs

CONSIDERANT que face à ce constat, La Ville d'Aubervilliers souhaite créer un nouveau centre aquatique devant notamment servir, pendant les jeux olympique de 2024, de centre d'entraînement olympique

CONSIDERANT que Grand Paris Aménagement, est actuellement propriétaire des emprises du futur centre aquatique et qu'il convient d'établir un protocole foncier préalablement à une cession de ces mêmes emprises.

CONSIDERANT que le futur centre aquatique est compris dans le périmètre de la ZAC du Fort d'Aubervilliers

CONSIDERANT que la Ville a signé avec l'Etat, en 2016, un Contrat d'Intérêt National (CIN) pour le Fort d'Aubervilliers fixant une partie des objectifs programmatiques et notamment la réalisation d'une piscine.

Adoption à la majorité par 35 pour, 10 contre (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Evelyne YONNET-SALVATOR, Yonel COHEN-HADRIA) , 1 s'est abstenu(Anthony DAGUET) , 2 ne prennent pas part au vote(Ling LENZI, Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO)

DELIBERE :

APPROUVE le projet de protocole foncier relatif au centre aquatique entre la Ville d'Aubervilliers et Grand Paris Aménagement.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 15/07/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210708-Imc120823-DE-1-1
Publiée le : 15/07/21
Certifiée exécutoire : 15/07/21

Le Maire,

Karine FRANCKET

